

# Solidaires 30

Le journal de l'Union syndicale **Solidaires 30**

SNABF Solidaires Union SNUI Sud Trésor Solidaires Sud Caisse d'Épargne  
Sud Conseil Général Sud Crédit Agricole Mutuel Sud Education Sud Étudiants  
Solidaires Industrie Développement Durable Sud Mairie de Nîmes-SIFP Sud Rail  
Sud Pompiers Sud Collecte Propreté Urbaine Sud PTT Sud Santé - Sociaux  
Solidaires Retraité(e)s 30 Sud Transports Urbains Sud Travail Affaires Sociales

## BONNE ANNÉE 2017 ! MOUVEMENT SOCIAL

N° 17 - janvier 2017

**Solidaires**

**Édito**

**2017 : les bonnes résolutions...**

L'année 2016 s'achève et une autre recommence. Une année 2016 qui aura été marquée, incontestablement, par une bataille d'envergure, synonyme du réveil du mouvement social.

Un mouvement contre la Loi travail qui reprendra de l'ampleur quand les dispositions de la Loi El Khomri commenceront à s'appliquer dans les branches avec leurs conséquences néfastes. C'est déjà, d'ailleurs, le cas avec un accord portant sur temps de travail pour les *Très Petites Entreprises de services à la personne*, signé entre la CFDT, la CFTC et des fédérations patronales. Mais ne boudons par notre plaisir ! À la veille de la mobilisation Loi travail, «le mouvement social est mort», entendait-on. Les médias mais aussi les politiques de tous bords répétaient que le syndicalisme de combat était à ranger aux oubliettes de l'Histoire.

La vérité est autre. Il n'en est rien ! Quoiqu'atone depuis 2010, le syndicalisme, tel on le conçoit, à savoir de *lutte de classe*, est toujours là, prêt à se mettre en ordre de bataille, quand un gouvernement entend souiller nos droits.

Ce mouvement, en tout cas, contre

le gouvernement pro-patronal de François Hollande, a montré toute sa créativité : unité d'action à la base (comme ce fut le cas à Nîmes avec l'intersyndicale CGT - Solidaires - CNT - Nuit Debout, ou à Alès avec l'AG de convergences des luttes) ; actions de blocage économique en lien avec l'appel «*On bloque tout*» ; émergence des *Nuits Debouts*.

Préparons-nous, dès lors, pour les batailles à venir. Et elles seront nombreuses tant il est vrai que les travailleurs et travailleuses n'ont rien à attendre des élections présidentielles à venir.

L'Histoire montre que les gouvernements ont toujours été à la solde des puissants.

L'Histoire montre, encore, que si nous bénéficions d'acquis sociaux, ils sont le fait des luttes et grèves de masse de nos aïeux.

L'Histoire, enfin, nous prouve qu'il n'existe pas de «*sauveur suprême*» et que nous ne devons, hier comme demain, que compter sur notre capacité à nous mobiliser et à résister au rouleau compresseur capitaliste.

Et pour cela, n'attendons pas car l'urgence sociale est là !

Une bonne année 2017 donc, cher-es camarades !!!

Une année 2017 qui se doit d'être placée sous le signe du refus de la résignation.

Une année 2017 qui se doit, enfin, d'être placée sous le signe de la *solidarité*, de l'unité d'action et de l'offensive syndicale.

Jérémie (Solidaires 30)

### SOMMAIRE

- P.1 Les bonnes résolutions...
- P.2 À Condorcet c'est difficile !
- P.4 Accompagnants des élèves handicapés
- P.5 L.P Langevin en lutte
- P.5 Atsem, défendre leur statut.
- P.6 Postiers en colère
- P.6 Grève aux Impôts
- P.7 SUD Routiers
- P.8 SUD Santé : mobilisation le 7 mars.
- P.9 Campagne TPE
- P.10 Manif contre le chômage
- P.11 Des locaux pour Solidaires !
- P.12 et 13 Solidaritat, Old Punks
- P.14 Parrainages RESF
- P.15 Face à l'extrême droite...
- P.16 « Délinquants solidaires »

# Collège Condorcet à Nîmes : «Nous sommes noyés sous les difficultés»

Depuis la rentrée 2016, la situation du collège Condorcet à Nîmes et de son réseau s'est dégradée, ainsi que celle du quartier Pissevin où se situe le collège. Ce premier trimestre a été particulièrement difficile pour les personnel-le-s et les habitant-e-s du quartier.

## Une pression démographique importante

Le réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) dont le collège Condorcet est la tête de réseau est le plus grand réseau d'éducation prioritaire du Gard. Les écoles du réseau, maternelles et élémentaire, accueillent près de 2000 élèves. Les effectifs du collège n'ont cessé d'augmenter depuis les quatre dernières années ; aujourd'hui nous accueillons 530 élèves dont 96 en SEGPA. 80 % des élèves sont boursiers dont 50 % au taux 3, le plus élevé.

Le quartier Pissevin est traditionnellement un quartier d'accueil, les logements y sont plus grands et moins onéreux. Les habitations du quartier sont très dégradées et les conditions de vie de certaines familles sont particulièrement difficiles.

## Conditions de travail des personnels

Malgré les dires de l'administration qui tendent à nous faire croire que le collège est le mieux doté, sur le terrain, la réalité est tout autre. Les personnel-le-s ont de plus en plus de mal à assurer leur mission dans de bonnes conditions, et la mise en application de la Réforme du collège et celle de la nouvelle circulaire SEGPA depuis la rentrée n'améliorent pas la situation. Nombre de collègues se sentent démunis et impuissants face aux difficultés qui sont celles

de nos élèves. Le seuil rectoral du nombre d'élèves par classe pour l'éducation prioritaire a été fixé à 25, alors que le décret le fixait à 24. Dans une classe il faut mettre en place jusqu'à cinq dispositifs pour prendre en charge l'hétérogénéité des élèves, ce qui demande un surinvestissement et fait grandement augmenter la pression sur les personnel-le-s enseignant-e-s. Pour beaucoup, nous nous sentons en échec professionnel car nous ne parvenons pas autant que nous le désirerions à faire surmonter leurs difficultés à nos élèves.

Le contexte de travail s'est dégradé et les collègues ressentent un *effet de seuil* du fait des effectifs. La démographie du collège a atteint son maximum, on sent que le collège est au bord de l'implosion si les effectifs augmentent encore. Les conditions de travail des personnel-le-s deviennent de plus en plus anxiogènes et ont des conséquences sur leur santé : épuisement professionnel, problèmes physiques...

Les personnel-le-s de *Vie Scolaire* ne sont pas en nombre suffisant pour permettre de garantir une prise en charge satisfaisante des élèves en terme éducatif. Le métier d'AED a fortement évolué et s'est transformé dans les dernières années, ce ne sont plus seulement des surveillant-e-s. Pour beaucoup, c'est un métier à part entière avec de vraies missions éducatives, de vrais projets à mener avec les élèves en lien avec les équipes enseignantes.

Depuis quatre ans, si le nombre d'élèves du collège a augmenté, il n'en va pas de même de celui des AEDs, les missions d'Assistant-e-s Pédagogiques sont passées au second plan. L'an dernier nous avons pris part au mouvement national initié par des collectifs d'AEDs de plusieurs académies qui revendiquent des améliorations des conditions de travail et d'emplois des AEDs et une recon-



naissance plus grande de leur place et de leur mission. En Éducation prioritaire, les personnel-le-s de la *Vie Scolaire* sont des piliers important-e-s pour la stabilité de l'établissement et la pérennité de l'exercice de notre mission de service public.

## Le manque de place en ULIS rajoute des difficultés pour les personnels

Depuis la rentrée, nous sommes confrontés à une problématique qui renforce le désarroi des collègues face aux difficultés des élèves, celle de la pénurie de place dans les ULIS dans le bassin nîmois. Toute les ULIS sont pleines. Les élèves scolarisés en ULIS relèvent du champ du handicap et leur prise en charge est garantie dans ce dispositif par la loi. Les élèves en situation de handicap ont droit à une adaptation de leur scolarité basée sur un temps d'inclusion en milieu ordinaire à hauteur de 60 % du temps, et une prise en charge par un enseignant spécialisé à hauteur de 40 % du temps. Ce dispositif est conçu pour un effectif de 12 élèves pour leur permettre de construire un projet personnel. Cette pénurie de place en ULIS sur le nîmois met les élèves dans une situation qui

n'est pas propice à un épanouissement dans leur scolarité.

Vu le manque de place, les élèves relevant d'ULIS sont inscrits et suivent les cours des classes ordinaires, ce qui rajoute une charge et une difficulté pour les enseignant-e-s de la voie générale qui ne sont pas formés pour prendre en charge les élèves à besoin éducatif particulier. On bricole des adaptations qui ne sont pas satisfaisantes pour les élèves et pour les enseignant-e-s.

### Exercice du droit de retrait

Dans la première période (avant les vacances de la Toussaint), les personnels du collège ont, par deux fois, eu recours à l'exercice du droit de retrait : le 26 septembre et le 7 octobre. Nous avons estimé à ces occasions que notre sécurité ne pouvait plus être garantie sur notre lieu de travail et que notre employeur ne satisfaisait pas à son obligation en matière de sécurité sur le lieu de travail, tel que rappelé par l'arrêt de la Cour de Cassation du 28 mai 2014.

L'exercice du premier droit de retrait a obligé le DASEN (Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale) à venir rencontrer les personnel-le-s en salle des professeurs le mardi 27 septembre 2016. Les organisations syndicales ont dû faire pression sur les services de la DSDEN pour obtenir sa venue. Les personnel-le-s ont pu lui faire part de leurs inquiétudes et de leurs revendications afin de garantir un cadre serein de travail malgré un contexte difficile.

Les problèmes du quartier se retrouvent dans le collège ; lorsque la situation est tendue dans le quartier l'atmosphère de l'établissement se tend également. La désertion des pouvoirs publics dans le quartier rejaillit sur l'établissement. Lorsque précédemment on pouvait compter sur la présence d'éducateurs de rue, qui assuraient

le lien avec les jeunes du quartier et pouvaient être présents lors des sorties de établissements, les relations pouvaient se pacifier plus vite. La raréfaction des subventions du Conseil Départemental aux associations du secteur social a des conséquences directes sur la qualité du climat du quartier, et cela se ressent dans le collège et les écoles.

### Une défaillance du CHSCT - Départemental

Malgré une existence très récente des CHSCT dans l'Éducation Nationale (2011) alors qu'ils ont été institués par un décret de 1982 (n° 82-453), cette instance des salariés ne joue pas son rôle correctement. Alors que c'est la seule instance qui soit à l'avantage de salarié-e-s, reste muet à nos sollicitations.

Après l'exercice des droits de retrait, la secrétaire du CHSCT-D et le président ont été informés par *Sud Éducation* de la situation des personnel-le-s du collège : nous n'avons vu personne se déplacer sur place, ce qui est prévu par les dispositions du décret n°82-453. Aucune réponse n'a été apportée aux personnel-le-s par les représentants des personnel-le-s en CHSCT-D. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, également destinataire des courriers ne s'est pas plus déplacé et n'a pas pris contact avec le syndicat.

Un droit d'alerte sur les conditions de travail des personnel-le-s du collège Condorcet a été déposé par un membre du CHSCT-D mais là encore personne ne s'est déplacé sur place pour constater notre situation. Le Registre Santé et Sécurité au Travail est renseigné à chaque incident, de même que le registre Danger Grave et Imminent : et rien ne change !

Pire encore, le rapport de l'enquête du CHSCT-D qui avait lieu suite au droit de retrait exercé il y a deux ans, est arrivé au bout d'un

an et demi, au lieu des quinze jours réglementaires. Les préconisations du rapport n'en sont pas, et ne permettent pas au personnel de l'établissement de voir une amélioration de leurs conditions de travail. C'est pourquoi *Sud Éducation* exige qu'une expertise indépendante soit diligentée dans les plus brefs délais sur les Conditions de Travail des personnel-le-s.

### Éducation Prioritaire : où sont tes moyens ?

Le classement en éducation prioritaire renforcée devait nous donner des moyens, mais au vu de nos difficultés, les Dotations horaires demeurent insuffisantes pour faire face. L'administration nous incite à nous tourner vers des financements privés pour mener nos projets : c'est intolérable ! Si on peut trouver 60 milliards d'euros à offrir au MEDEF sans contrepartie, et sans la création d'emploi attendu, on peut trouver des fonds pour l'avenir des élèves et leur permettre d'avoir un service public d'enseignement de qualité.

Le 29 novembre dernier, le personnel du collège ont fait grève dans le cadre de l'appel du collectif « *Touche pas à ma Zep* » pour exiger des moyens pour l'éducation prioritaire et pour une carte de l'éducation prioritaire de la maternelle au bac. Le ministère de l'Éducation Nationale souhaitant faire des économies, il a décidé que les lycées du label Éclair ne feraient plus partie de l'éducation prioritaire, ce qui va dégrader les conditions de travail des collègues et les conditions d'étude des élèves.

#### Nous revendiquons :

Une baisse des effectifs par classe à 15 élèves maximum pour permettre la réussite de nos élèves et améliorer le climat scolaire.

Un seuil maximum de l'effectif global du collège à 500 élèves.

Le recrutement de personnel de vie Scolaire a hauteur des besoins et pas seulement des postes à mi-

temps.

La perception de la prime REP/REP+ pour les AEDs et les AVS qui sont les seul-e-s à être exclus de cette disposition statutaire.

Une stabilisation des emplois en *Vie Scolaire* et la titularisation des précaires, les AEDs sont les

seul-e-s à être exclus du dispositif de résorption de la précarité dans la Fonction Publique.

Nous exigeons une remise à plat de la réforme de l'éducation prioritaire et la prise en compte de nos revendications en tant qu'acteur-trice-s du terrain.

Nous exigeons une baisse du temps de service pour les enseignant-e-s : 14h devant élèves et 3h pour permettre la concertation des équipes.

**Bruno (Sud Éducation 30, section collège Condorcet)**

## La réalité des accompagnant-e-s des élèves handicapé-e-s

Nous précaires, ne bénéficions pas de formation adaptée, nous sommes bombardés le plus souvent dans des établissements où notre venue n'est pas attendue ou même souhaitée. Nous ne connaissons ni notre élève ni son handicap, nous devons bricoler les premières semaines. Pour celles/ceux qui ont de la chance, il y a des échanges avec les professeurs des écoles et/ou du collège, mais aucun soutien de l'Éducation Nationale.

Face à un handicap lourd (on ne parle pas de dyslexie ou de dysorthographe), nous devons nous-mêmes aller chercher les informations et les outils à mettre en place. Les professeurs sont aussi désarmé-e-s que nous face aux différentes formes de handicap. Ils/elles ne sont pas formé-e-s à nous recevoir, nous, les AVS/AESH [auxiliaire de vie scolaire/ Accompagnants des élèves en situation de handicap]. Souvent nous sommes perçu-e-s comme des intru-e-s, cela est une réalité !



### Métier non reconnu : salaires insuffisants et absence de formation !

Notre réalité est la suivante :

24 heures pour 752 € / mois, nous sommes rémunéré-e-s sous le seuil de pauvreté. Les heures invisibles ne sont pas payées (contact avec les soignant-e-s, appréhension du profil de l'élève et de son handicap, recherches, concertation avec les enseignant-e-s...). De même pour les réunions (Équipe de Suivre Scolaire, préparation des réunions, conseil de classe, temps passé au téléphone avec les orthophonistes, psychologues...)

Contrats précaires CDD de 1 an renouvelable 5 fois, (les 2 années de CUI [contrat unique d'insertion] ne sont pas comptabilisées), donc CDIisable au bout de 6 ans mais pas titulaire.

Manque de formation et inadaptation au métier. Certaines formations obligatoires sont très intéressantes (sauf lorsqu'on passe une matinée à vouloir nous vendre une formation d'éducateur spécialisé), mais malheureusement elles ne portent que sur l'autisme, et cela ne touche que 5 % d'entre nous. Les formations obligatoires ne sont prévues que pour les CUI. L'Éducation Nationale n'envisage pas de nous former, par souci d'économie, alors que les formations pour l'adaptation au poste occupé par les salarié-e-s est une obligation faite à l'employeur. Lorsqu'on accompagne par exemple un élève avec lequel on devrait utiliser la langue des signes, l'institution ne veut pas financer la formation. Serait-ce au salarié de se payer sa formation pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions ? Est-ce à un-e personnel-le précaire de payer 5000€ une formation pour mener sa tâche à bien ?

Par les inconséquences de l'Éducation Nationale, les droits des élèves en situation de handicap ont bénéficié d'un accompagnement adapté ne sont pas respectés.

### Nous revendiquons :

- Un groupe de parole une fois par mois, avec des professionnels (psychologue, enseignant-e-s référent-e-s, professeur-e-s...)
- Un référent AESH, quelqu'un avec suffisamment d'expérience dans le métier, une personne qui connaît le terrain, les relations avec les professeurs, les élèves, et les élèves en situation d'handicap.
- La perception de la prime REP/REP+ lorsque nous travaillons en éducation prioritaire.
- Nous exigeons la fin de la précarité dans l'Éducation Nationale et un cadre d'emploi statutaire avec un corps correspondant dans la Fonction Publique pour les AVS/AESH, ainsi qu'un emploi à temps plein.

**Section Condorcet de SUD éducation Gard**



## Réorganisations multiples à la Poste

L'année 2016 s'est écoulée, et avec elle la suppression de plusieurs dizaines d'emplois sur le département du Gard à la Poste coté courrier et guichet. Malgré une forte mobilisation des agents de la Poste sur cette année passée, la direction n'a eu de cesse de supprimer des emplois et des tournées et de répartir le trafic sur les agents restants.

Cette nouvelle année malgré un gel des réorganisations coté courrier – les agents du guichet ont tout simplement été mis à part par la direction – s'annonce donc tumultueuse avec les reprises d'emplois annoncées et les réductions d'horaires d'ouverture des bureaux. À ce jour, un pseudo accord est négocié au siège mais seuls les mots, par eux mêmes, changent dans cet accord et à la version 3 nous sommes revenus aux mêmes termes que la version 0.

Cet accord n'est que poudre aux yeux et rien n'est fait pour les *facteurs-trices* ou *gui-*

*cheteur-e-s-pardon chargé(e) s de clientèle* — afin que leur condition de travail soient meilleures. Les projets continuent de voir le jour et leur processus continue comme si de rien n'était.

On nous annonce, dès à présent, les réorganisations des secteurs du Vigan et de Bagnols-sur-Cèze coté guichet, sans oublier bien sûr la mise en œuvre des projets de Nîmes Esplanade, Bir Hakeim, Marguerites, Bezouze, Vauvert, Le Grau, St Gilles, Beaucaire et bien entendu tous les villages *aux* alentours de ces bureaux. Coté courrier, dès le dégel, les dossiers de Nîmes et Vaunage et d'Alès et Cévennes seront d'actualité. À ce jour, nous ne connaissons pas les reprises d'emplois.

Nos différentes visites de bureaux, chaque semaine, nous font constater à chaque fois un réel manque de personnel et des contrats précaires qui finissent par démissionner tant la tâche est



rude aujourd'hui à la Poste. Fini le temps du *petit travail tranquille* tel qu'on pouvait nous l'affubler, il y a une vingtaine d'années. Aujourd'hui, la Poste ne cherche que le profit pour engraisser ses actionnaires et n'entend pas ses agents qui souffrent et se meurent un peu plus chaque jour afin de gagner tout juste de quoi survivre. Le syndicat SUD Poste 30 est, chaque jour, aux côtés des postiers en colère et s'emploie à tout mettre en œuvre pour limiter la casse non seulement des emplois mais aussi du service public.

Alain (SUD Poste 30)

## Grève et actions de blocages aux Impôts

Les agents du Gard, dans le prolongement du mouvement initié au mois de mai 2016 avec leurs organisations syndicales, ont décidé en assemblée générale de bloquer deux sites du département, le 10 novembre pour le site de Nîmes Saintenac, à partir du 14 novembre pour le site de Saint Privat des Vieux pour la période de l'échéance de la taxe d'habitation 2016.

Cette action s'inscrivait dans l'appel à la grève lancé au niveau national pour la journée du 15 novembre.

### Réduction des effectifs

**Le constat dans le Gard est le même que dans tous les départements :** La surcharge de travail, le stress, entraînent des tensions entre collègues, avec en toile de fond nos missions de plus en plus bâclées. Tout cela conduit à une situation gravissime qui met en péril la santé des agents tout en dégradant la qualité de notre travail. Aujourd'hui nos services et postes comptables fonctionnent grâce au professionnalisme de tous les agents mais une absence imprévue

et c'est tout un service, toute une trésorerie qui est sous pression ! Le dogmatisme politique qui consiste à supprimer des emplois encore plus massivement à la DGFIP qu'ailleurs (**6% des effectifs de la fonction publique d'État qui supportent 57% des suppressions d'emplois**) sans se soucier à aucun moment de la corrélation entre les moyens humains et les besoins pour l'accomplissement de nos missions, n'est pas sérieux tant il est devenu caricatural. **La Direction Générale des Finances Publiques a perdu près**

**de 37 000 emplois en 13 ans et 159 emplois dans le Gard depuis 2009 !** Pour faire face, la DGFIP est entrée dans une spirale infernale de fermetures de postes et de services au mépris des besoins réels des contribuables et des usagers.

Dans le GARD, les trésoreries de Vergèze et de Roquemaure seront effacées de la carte au 1er janvier 2017. Dans le même temps, des sites comme le Centre des Finances Publiques de Saint Privat des Vieux perdent un grand nombre de missions : départ du service de la publicité foncière sur Nîmes, du service de l'enregistrement et de celui de la fiscalité foncière. Quand l'administration n'envisage pas la fermeture immédiate, elle vide petit à petit ses structures !!

### La lutte continue...

La DGFIP ne se donne plus les moyens d'exercer les missions qui

lui sont dévolues alors que nos concitoyens, notamment les plus démunis, sont en droit d'attendre autre chose que des services en ligne.

Pour se faire l'ensemble des agents du Gard ont été appelés à s'inscrire auprès de l'intersyndicale pour participer aux blocages des deux sites sur un calendrier donné. Le résultat est six jours de blocages sur Nîmes Saintenac et cinq jours de blocages sur celui de St Privat

des Vieux. Une couverture médiatique locale satisfaisante et des contribuables qui ont acceptés nombreux de signer notre pétition pour la défense du service public. Cette modalité d'action a donc bien fonctionné et l'intersyndicale envisage de l'utiliser à nouveau dans l'avenir.

**Jean Marie**  
(Solidaires Finances 30)



## Solidaires se développe chez les routiers

**Solidaires 30** est dorénavant présent dans deux entreprises de transport routier de marchandises dans le Gard. Le syndicat **SUD Solidaires Route** est implanté dans le Groupe Kuehne Nagel Road à Gallargues-le-Montueux et chez Delanchy Transports à Générac.

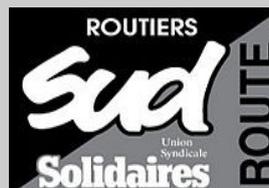
Après le transport routier de voyageurs, le transport urbain, le transport de déchets, **Solidaires 30** fait son entrée dans ce secteur gardois. Les conducteurs-trices routiers font partie d'un secteur d'activité très touché par le dumping social. Emploi de sous-traitance accru, fraude à l'utilisation des salarié-e-s détaché-e-s,...

Les conducteurs-trices sont de plus en plus « smicardisés » et ne peuvent espérer un salaire décent que grâce aux heures supplémentaires ou aux déplacements. Des conditions de travail dégradées qui ne peuvent qu'entraîner de la souffrance au travail et parfois des licenciements pour inaptitude physique, tant on demande « plus » et plus que de conduire à un conducteur-trice : chargement, déchargement, nettoyage, petit entretien du camion...

C'est parce ce que le syndicat **SUD-Solidaires Route 30** n'est pas un syndicat de « service » que ces équipes ont choisi ce syndicat. Un syndicat qui était dans l'action lors de la dernière mobilisation contre la Loi travail Et cette loi aura, bien entendu, des implications néfastes sur le métier des conducteur-trices routiers de marchandises.

**L'Union Syndicale Solidaires du Gard** sera présente, aux côtés des routiers. De leur côté, les conducteurs-trices auront toute leur place, notamment, lors des conflits interprofessionnels où l'arrêt de travail collectif concerté (la grève) peut entraîner un blocage économique, élément essentiel et nécessaire pour la construction du rapport de force.

**François (Solidaires 30)**



## Contre l'austérité dans la Santé : Mobilisation unitaire le 7 mars

Notre syndicat a décidé de mobiliser pour cette journée de mobilisation unitaire et intersyndicale dans le secteur de la santé, du médico-social et du sanitaire, le 7 mars 2017. Une journée qui, si elle est réussie, permettra, peut-être, le déclenchement d'un mouvement reconductible. Nous entendons, à cette occasion, faire entendre les revendications des salarié-e-s du Public et du Privé associatif et lucratif de notre secteur.

Le rouleau compresseur de l'austérité, de la rentabilité pèse lourdement sur les conditions de travail et sur la qualité et l'accessibilité des services de soins. En témoignent les difficultés des hôpitaux pour faire face à un épisode de grippe saisonnière, les conflits dans de nombreux établissements, les sollicitations, de plus en plus nombreuses, de salarié-e-s en détresse face à un management qui s'assoit sur la réglementation, la législation, tout en essayant de les faire taire par la pression et le harcèlement.

### Souffrance au travail

Cette tendance est aggravée par la mise en œuvre de la Loi Travail qui supprime des règles protectrices des travailleurs et travailleuses, donne les pleins pouvoirs à l'employeur et affaiblit l'indépendance déjà relative de la médecine du travail.

Conséquence : les situations de *burn out* augmentent lorsque la vie privée des salarié-e-s n'est plus respectée par des

rappels à domicile abusif, lorsqu'on nous demande de faire des tâches contraires à notre éthique professionnelle, lorsque le travail perd de son sens, qu'on n'a plus le temps de bien le faire, avec humanité.

Autre exemple : les cas de plus en plus fréquents de maltraitance où on a tôt fait de pointer la responsabilité des personnels pour mieux faire oublier la maltraitance organisée par l'institution, les financeurs, l'absence totale de prise en compte des appels au secours des salarié-es.

Nous pouvons plus souffrir chacun dans notre coin en silence ni lutter chacun dans notre coin face à une politique décidée au plus haut niveau par les gouvernements successifs.

L'exemple de la lutte à l'Hôpital Mas Careiron à Uzès démontre que l'unité et la détermination sont indispensables pour résister, mais pour gagner et passer à l'offensive nous avons besoins d'une mobilisation générale de notre secteur.

### Droit au respect

Nous ne gagnerons pas sans une mobilisation générale et une convergence des luttes dans nos secteurs. Il faut en finir avec les coupes budgétaires et les restrictions, la fermeture de lits et les suppressions de poste, la détérioration des conditions de travail et de soins au nom de déficits orchestrés par le Ministère. Le système de santé français s'est dégradé, nous le constatons tous les jours.

### TAIS TOI ET BOSSE



TAIRE NOS REVENDICATIONS  
POUR EUX C'EST DE L'ARGENT

Nous ne voulons pas d'un système à deux vitesses avec une santé pour les riches et une autre pour les pauvres. Le secteur social est exsangue avec des coupures budgétaires qui entraînent la suppression de services telle la prévention, pendant que dans le même temps le gouvernement stigmatise les jeunes des quartiers pauvres après les avoir abandonnés.

Ce ne sont pas les patients et les salarié-e-s qui coûtent trop chers, ce sont les bénéfices des laboratoires pharmaceutiques, ceux des actionnaires du privé et tous les cadeaux et exonérations faites au patronat depuis plus d'une décennie qui plombent le budget des hôpitaux. Les salariés de la santé du social, du médico-social veulent une juste rémunération de leur travail, le droit au respect de la vie privée et du sens de leurs métiers.

**Edouard (SUD Santé  
Sociaux Gard-Lozère)**

# Solidaires 30 et les élections dans les TPE

## Une belle campagne

Dès le départ, cette campagne a représenté un défi, tant sur ses enjeux que sur la difficulté de toucher les salarié.es de *TPE (Très Petites Entreprises)* comme du *particulier employeur* ; nous avons donc essayé d'élargir en proportion notre éventail d'actions. L'objectif était pour nous d'aller le plus possible à la rencontre de ces salarié.es qui ne nous connaissent que trop peu, tant ils sont isolé.es et éloigné.es de nos réalités syndicales !

En collaboration avec notre Union régionale, nous avons programmé la parution d'une publicité en Une dans les journaux et nous avons effectué un envoi à domicile pour toucher les assistantes maternelles et les salarié.es de l'animation de toute la région. Pour ce qui est du département, nous étions sur tous les fronts : Diff' de tracts aux heures d'embauche en centre-ville et dans les zones commerciales, tables de presse, tournée des commerces, collages, conférence de presse, dépôt d'affiches sur les ronds-points, affichage publicitaire... À tâtons, nous avons misé sur la pluralité de nos apparitions et sur la mobilisation des adhérent.es à l'opération « 2 contacts ! » les invitant à démarcher deux salarié.es chacun.e à l'aide de la carte postale spéciale *TPE*.

### Occupation du terrain

Si nous avons dû composer avec trop peu de militant.es mobilisé.es sur le sujet, nous



avons réussi à relever le défi : nous avons occupé le terrain, nous étions présent.es et pas seulement à Nîmes. Et ce n'était pourtant pas simple ! Les militant.es mobilisé.es ont eu à redoubler d'effort et d'investissement pour faire face à tous les obstacles : du décalage de la période de vote, aux manquements indécents du gouvernement à ses devoirs d'informations des salarié.es concerné.es, en passant par le silence entendu des grands médias nationaux plus préoccupés par les primaires de la droite ! Non ce n'était pas simple. Mais nous l'avons menée jusqu'au bout, comme nous avons pu et il n'y a pas de quoi rougir.

La campagne est terminée mais l'ouverture rafraîchissante qu'elle nous a apportée ne doit pas rester sans perspectives. Parce que, si nous étions mobilisé.es pour informer les salarié.es sur le vote, nos idées et leurs droits, c'est finalement à notre rencontre que nous sommes parti.es ! Comme par un

jeu de miroir, toutes ces personnes si éloignées de notre réalité militante, nous ont finalement invité.es à repenser le syndicalisme, notre syndicalisme, à nous interroger sur nos modes de fonctionnement, notre capacité à être audibles tant sur la forme que sur le fond, à toucher les salarié.es les plus précaires et les moins politisé.es mais surtout, à nous interroger sur notre capacité à finalement les comprendre. Alors outre l'attente des résultats de cette élection, il convient de conclure cette campagne en disant simplement « à suivre... » !

Amandine (Solidaires 30)



## Manifestation contre le chômage et la précarité

Solidaires 30 a participé à une manifestation de soutien aux revendications des chômeur-euse-s et précaires samedi 3 décembre à Nîmes. Cette action s'inscrivait dans un travail unitaire initié par notre *Union syndicale* mais aussi différentes organisations : *CGT Nîmes, DAL, CNT, AL, CGA* et *NPA*.

Au final, 80 personnes furent présentes. Le cortège, néanmoins, fut dynamique et marqué de slogans tout au long du parcours, notamment dans le vieux Nîmes, au milieu des badauds faisant leurs courses de Noël.



Peu de gens présents en soit, certes, néanmoins plusieurs éléments positifs sont à mettre en exergue :

- Cette manif a été une des rares déclinaisons locales, au niveau hexagonal, de la manifestation nationale à Paris.
- Elle a donné lieu, pendant les semaines qui l'ont précédée à un vrai travail de terrain (diffusions de tracts et collages dans les quartiers populaires, actions de sensibilisation dans les files de *Pôle emploi* etc.).

Courant hiver 2017, toutes les organisations, ayant appelé à cette manifestation, se retrouveront pour définir ensemble des actions unitaires, dans la poursuite de la problématique du chômage et de l'exclusion sociale.

Jérémie (Solidaires 30)



## Des locaux pour Solidaires Gard !



L'Union Syndicale Solidaires du Gard dénonce la décision de la Municipalité de Nîmes de vouloir nous expulser de notre local actuel, que nous occupons depuis 1996, situé au 6 rue Porte d'Alès, sous prétexte de vouloir vendre l'immeuble. Ce virage autoritaire vient s'ajouter à l'ensemble des mesures prises à l'encontre de toutes les organisations syndicales en voulant leur faire payer : un loyer et les fluides... Les Bourses du Travail ont été créées à la fin du 19ème siècle, pour pouvoir accueillir les différentes organisations syndicales. De mauvais choix politiques ont supprimé cette Bourse du Travail à Nîmes.

### Pour une Maison des syndicats

Pourtant, c'est bien cette dernière qui doit bien voir le jour, à l'image des Maisons des Associations et des Maisons des Syndicats, qui peuvent exister dans bien des villes. C'est la demande de certaines organisa-

tions syndicales du Gard de voir bâtir cet ensemble nécessaire à la population.

Nous exigeons notre relogement dans des locaux décents permettant d'accueillir les salarié-e-s, précaires et chômeurs qui subissent les méfaits de ce monde du travail qui ne cesse de briser nos acquis sociaux. De tels locaux nous garantiraient un fonctionnement normal de nos structures syndicales et de notre action interprofessionnelle, en adéquation avec le principe d'égalité et de liberté syndicale.

### Actions médiatique et juridique

Parce que nous sommes conscient-e-s que nous obtiendrons satisfaction qu'à la condition de nous mobiliser, l'Union Syndicale Solidaires du Gard appelait à un rassemblement devant la Mairie de Nîmes, le mardi 17 janvier 2017. Une cinquantaine de personnes était présente. Des militant-e-s de Solidaires Gard, bien sûr, mais aussi du DAL,

ATTAC ou Nuit Debout. Soit des associations que nous hébergeons, dans nos locaux, pour leurs activités.

Cette présence devant la Mairie nous a permis de rencontrer directement les salarié-e-s dans la rue et leur faire signer une pétition « Non à l'expulsion de Solidaires 30. A cette occasion, nous avons demandé à être reçu par Monsieur le Maire pour qu'un accord soit trouvé. Une fin de non recevoir nous a été répondue.

La campagne pour que l'Union syndicale Solidaires Gard soit relogée sera longue, à n'en point douter. Elle se déclinera par des actions médiatiques. Elle se placera, aussi, sur le terrain juridique. Elle s'inscrira, enfin, dans un cadre unitaire plus large au sein des démarches et actions décidées par l'intersyndicale départementale. En attente d'une réponse satisfaisante de la Mairie de Nîmes, nous serons dans l'impossibilité de libérer nos locaux actuels tant que nous ne serons pas relogés.

**Solidaires 30**

## Le numéro 7 de la revue de Solidaires Gard, *Solidaritat*, est sorti !

Avec un peu de retard sur le *timing* (le temps) que nous avions prévu, du fait, entre autre, des mobilisations contre la *Loi Travail*, le nouveau numéro de la revue de *Solidaires 30*, *Solidaritat*, est enfin sorti courant décembre.

Un retard de parution qui a aussi une explication en lien avec ce qui fait l'originalité et la vocation de notre revue. À savoir : une revue "artisanale" qui est le fait d'un travail de militant-e-s d'un *Solidaires* local, non rémunéré-e-s, sur la base du volontariat et de l'autogestion, qui se donnent avec passion, le projet de proposer une revue de qualité abordant des thématiques en lien avec l'actualité de notre département certes, mais tout en pouvant aussi s'intéresser à des sujets plus larges, que ce soit l'actualité nationale ou internationale.

Vous noterez, pour ce numéro 7, une ouverture, quant aux thèmes abordés une fois de plus.

Une ouverture aussi quant aux plumes sollicitées, puisqu'une fois de plus, si l'essentiel de nos articles sont produits par des adhérent-e-s de *Solidaires 30*, nous ouvrons, ce qui est la vocation de notre revue, nos pages à des signatures extérieures, considérant que le débat s'enrichit par la confrontation des points de vue.

L'aventure de notre revue continue donc. Un cas, il faut le noter, sans fioriture et gonflage de bi-ceps, quasi exceptionnel de revue de réflexion syndicale, produit par une Union départementale d'un syndicat quelle que soit son étiquette.

Vous pouvez recevoir un exemplaire de notre revue (ou plusieurs exemplaires) sur simple commande en adressant un mail au comité de rédaction : [solidaritat@outlook.fr](mailto:solidaritat@outlook.fr)  
Vous pouvez aussi passer le chercher au local de *Solidaires Gard*, 6 rue Porte d'Alès à Nîmes.

Le Comité de rédaction de *Solidaritat*.

# Solidaritat

« La solidaritat vai mai luenh que la frairesa ; es bastida dessus un biais d'idèa de la justícia. » / « La solidarité va bien au-delà de la fraternité; elle est fondée sur une certaine idée de justice. »

REVUE **N° 7** Automne/hiver 2016 **Solidaires 30** Paf : 3€



Laurent Théron, militant de SUD Santé-sociaux AP HP, mutilé par la police le 15 septembre dernier lors de la manifestation contre loi travail à Paris.

### Sommaire

<b>Editorial</b> : <i>La grenouille et le scorpion</i> . Hommage de <i>Solidaritat</i> à Nicolas Duntze. Lutte de classe (contre la <i>Loi Travail</i> ). <b>P.6</b> : Au sujet des massacres Le terrorisme islamiste en France. Le Moyen-Orient contemporain de l'effondrement de l'empire ottoman à 2011.	L'auto-organisation démocratique du Rojava. - Viens te faire voir chez les grecs.
<b>P.14</b> : Luites : Les 32 H - Lutte à Careiron. Dossier psy - Construction du <i>DAL</i> sur Nîmes.	<b>P.38</b> : Les révoltes logiques (6) : <i>Trop jeunes pour mourir</i> - Pas besoin d'icônes... - Les Utopiques - Un réseau international pour l'autogestion - Pollution dans les Cévennes.
<b>P.22</b> : Dans le monde une classe en lutte : Entretien avec des camarades de la <i>commission internationale de Solidaires</i> ) - Campagne BDS -	<b>P.49</b> : Cartes blanches : - Non à l'Etat d'urgence, non à l'Etat. - Soutien à Georges Ibrahim Abdallah. <b>P.57</b> : Les cuisines radicales. « Cerveille de meunière » Ôc : Es lo Larzac, la terra abandonada.

## UNIRS 30 : La «vieille garde» toujours active !

Nous étions une trentaine d'adhérent-e-s réunis en Assemblée Générale le 15 décembre dans une salle du stade des Costières à Nîmes. Gérard GOURGUECHON, Secrétaire National de l'UNIRS, présidait cette assemblée. Après avoir rappelé l'historique de l'Union Syndicale Solidaires, dont il fut un des fondateurs, Gérard a situé la place de l'UNIRS dans l'intersyndicale nationale et le peu d'avancées dans nos revendications pour maintenir les acquis des retraités ou bien encore les améliorer : salaire, couverture sociale, autonomie,...

Après un repas pris en commun sous forme « Auberge espagnole », un débat sur le « Travail, le revenu » a commencé à prendre forme. Le but de cette étude portée par UNIRS 30 servira de contribution au prochain congrès de l'Union Syndicale Solidaires.

Au sein d'UNIRS 30, les réunions se poursuivent sur le sujet du « Travail », du « Revenu »,... ainsi que sur les propositions du « Revenu d'existence ».

Les retraité-e-s de l'UNIRS 30, en outre, poursuivent leur investissement dans différents cadres militants entre autre, au sein de l'interpro Solidaires 30, mais aussi au DAL ou à l' APTI, par exemple. Ils et elles participent, également, à la conception de la revue de réflexion syndicale de Solidaires Gard, *Solidaritat* . Un point commun à toutes ses actions et réflexions : « Lutter contre le capitalisme ».



François (Solidaires UNIRS 30)

## Opération de parrainage « Ados Sans Frontière »

À la suite des drames qui ont marqué l'arrivée en grand nombre de réfugiés depuis deux ans maintenant, des élans de solidarité se sont manifestés au sein de la société civile française. L'émotion provoquée par la représentation de ces morts insensées, mettant en lumière de manière incontestable le drame vécu par des millions de personnes a convaincu beaucoup de nos concitoyens à s'engager concrètement afin de venir en aide à ces populations en quête d'une protection.

Pour ne pas laisser sans répon-

se cette volonté d'entraide et afin de favoriser l'intégration des personnes réfugiées en France, le collectif Ados Sans Frontière a considéré nécessaire d'impulser une grande initiative de solidarité : l' Opération de parrainage « Ados Sans Frontière ».

Cette opération se concentre exclusivement sur les Mineurs Non-Accompagnés (MNA), âgés de 16 à 18 ans et hébergés en dehors des structures traditionnelles d'accueil, gérées par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sous l'égide du Conseil Départemental du Gard.





Cette tranche d'âge est soumise à un encadrement juridique spécifique :

- Mineurs, ils sont protégés contre l'expulsion jusqu'à leur 18 ans.
- Au delà de 16 ans, l'obligation d'éducation n'existe plus, leur scolarisation devient difficile mais doit s'imposer lorsque les jeunes et leurs représentants la demandent.

Sur les 170 MNA répartis dans notre département en décembre 2016, on dénombrait 70 jeunes, tous garçons, dont la prise en charge ne permet pas de leur assurer des activités occupationnelles favorables à l'élaboration d'un projet de vie. En résumé, leur emploi du temps se résume à dormir, manger et à suivre quelques heures de français par semaine.

### Qu'est ce qu'un parrainage ?

Le parrainage, dans le cadre de l'opération « Ados Sans Frontière », consiste en la création

d'une relation privilégiée entre une personne habitant en France et en situation régulière (parrain ou marraine) et une personne bénéficiant d'une protection internationale (filleul ou très rarement filleule).

Les marraines et/ou parrains n'ont pas pour mission de se substituer au travail des intervenants sociaux qui continueront d'accompagner les jeunes dans les secteurs clés de leur intégration. À travers ces rencontres, le rôle des marraines et des parrains est plutôt celui de favoriser l'intégration en créant du lien social et en faisant découvrir la société française.

L'objectif premier de l'action de parrainage consiste, au nom de l'hospitalité, à participer à l'intégration des filleuls dans la société française visant notamment à :

- L'amélioration du niveau de français des filleuls à travers des conversations, des sorties, des lectures, des invitations à déjeuner ou à dîner ou toute

initiative de nature à favoriser les échanges.

- La découverte de l'environnement et l'initiation à certains loisirs, à travers des visites de la ville, de ses parcs et jardins, de ses environs, de monuments et musées, de séances de cinéma, théâtre ou autres spectacles, d'activités artistiques, sportives, de bricolage, etc...

- La connaissance de la culture et le partage des valeurs, de l'histoire, des institutions et des codes culturels réciproques.

Bénéficiaire de l'expérience humaine exceptionnelle de ces jeunes.

### Rejoignez l'initiative !

Retrouvez les membres d'Ados Sans Frontière au : 8 boulevard Sergent Triaire 30 000 Nîmes (bureau RESF 30).

Ou à partir de février 2017, directement sur Internet : <http://AdosSansFrontiere.collectif-citoyen.fr> et Facebook @AdosSansFrontière

## « Pour l'unité syndicale face à l'extrême droite »

Réunies en assemblée générale le 3 décembre, les membres de VISA, représentant une cinquantaine de structures syndicales de la CGT, de SOLIDAIRES, de la FSU, de la CFDT, de la CNT et le Syndicat de la Magistrature, appellent à renforcer l'unité syndicale pour faire barrage aux idées d'extrême droite, dans les têtes, dans la rue et dans les urnes. L'Appel ci-dessous est issu de cette réunion. Solidaires Gard fait partie des signataires de cet appel.

« La situation a rarement été aussi grave depuis février 1934 et les défilés de ligues fascistes. Comme à cette sombre époque, les organisations d'extrême droite tentent d'occuper la rue et la parole raciste se libère de plus en plus.

Les identitaires manifestent contre la construction de mosquées, agressent des musulmanes et des militantes progressistes ; les intégristes catholiques défilent contre l'égalité des droits ; le Front national organise une campagne de manifestations contre l'accueil des réfugiés ; des groupuscules d'extrême droite en profi-

tent pour dégrader des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) où les réfugiés sont hébergés...

Dans les villes qu'elle occupe, l'extrême droite mène une politique antisociale, anti immigrées et antisyndicale. Dans son programme électoral soi-disant économique et social, le FN courtise le petit patronat français, divise la classe ouvrière entre français et étrangers, entre chômeurs et salarié-es, et il instrumentalise la laïcité contre les musulman-es. De plus, le FN est le seul parti politique à vouloir supprimer notre syndicalisme pour réinstaurer corporatisme et paternalisme.

Pourtant, les intentions de vote pour le FN progressent et confirment une « extrême droitisation » d'une partie de la population, ce qui s'oppose à notre vision solidaire et égalitaire de notre société.

Cela dit, des ripostes à ce climat délétère s'organisent : Collectifs de vigilance dans les villes occupées, sites Internet antifascistes, collectifs de soutien aux réfugiés, initiatives intersyndicales délocalisées depuis le 29

janvier 2014, formations syndicales, livres, bandes dessinées...

VISA prend sa part dans ce travail (publications de brochures, formations, interventions dans les instances syndicales, articles d'analyse sur [visa-isa.org](http://visa-isa.org)...) et relaie les analyses et réactions syndicales face aux agissements de l'extrême droite.

Nous considérons qu'il faut franchir ensemble un palier supplémentaire à l'approche des élections présidentielles et législatives. Comme en 1934, le syndicalisme doit s'unir face à l'imposture sociale et électorale de l'extrême droite en expliquant clairement et concrètement aux salarié-es que le FN demeure leur pire ennemi. »



## Solidaires Gard rejoint le Collectif « Délinquants solidaires »

*Solidaires Gard, au même titre que plus de 100 organisations associatives ou syndicales, nationales ou locales, signataire d'un Manifeste, initié par le collectif Délinquants solidaires : La solidarité, plus que jamais un délit ? Procès d'habitants de la vallée de la Roya « coupables » d'être venus en aide à des réfugié-e-s, avec la menace de lourdes sanctions. Mesures d'intimidation, poursuites - et parfois condamnations - de personnes ayant agi en soutien de migrant-e-s ou de Roms, à Calais, à Paris, à Norrent-Fontes, à Boulogne, à Loos, à Perpignan, à St-Etienne, à Meaux... On assiste depuis plusieurs mois à la recrudescence de cas où la solidarité est tenue pour un délit.*

*Avec l'instauration de l'état d'urgence, et dans le contexte baptisé « crise migratoire », on assiste à une recrudescence de poursuites visant à empêcher l'expression de la solidarité envers migrants, réfugiés, Roms, sans-papiers... Au-delà, c'est le soutien à l'ensemble des personnes étrangères qui tend à devenir suspect, l'expression de la contestation des politiques menées qui est assimilée à de la rébellion et au trouble à l'ordre public.*



*La loi permet en effet de poursuivre les personnes qui viennent en aide aux « sans-papiers », mais toutes sortes d'autres chefs d'accusation servent désormais à entraver toute action citoyenne qui s'oppose aux politiques mises en oeuvre. L'ensemble de ces intimidations, poursuites, condamnations parfois, visent donc bien en fait ce qui constitue de nouvelles formes du « délit de solidarité ».*

*Dès 2009, les associations de défense des droits de l'Homme et de soutien aux étrangers avaient dénoncé le fait que le délit d'« aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers en situation irrégulière », introduit à l'origine pour lutter contre ceux qui font commerce du trafic et de l'exploitation des étrangers, ait permis au fil du temps de sanctionner les « aidants » d'étrangers sans papiers, même agissant dans un but non lucratif. Si les peines prévues ne sont pas toujours appliquées, une telle réglementation a bien sûr un effet dissuasif sur celles et ceux qui refusent de se soumettre à des politiques hostiles aux étrangers.*

*La mobilisation associative, à l'époque, a abouti à plusieurs réformes successives, dont celle du 31 décembre 2012 qui a été présentée comme la « suppression » du délit de solidarité. Il n'en est rien ; la nouvelle rédaction des textes se contente de préciser et augmenter les cas d'exemption de poursuites. Outre l'aide apportée à des parents, est autorisée l'aide qui aura seulement visé à « assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger » ou à « préserver la dignité ou l'intégrité physique de celui-ci ». Malgré tout, des personnes ayant manifesté leur solidarité avec des étrangers sans titre de séjour continuent d'être inquiétées - convocations à la police ou à la gendarmerie, gardes à vue, perquisitions, écoutes téléphoniques - voire poursuivies et parfois punies d'amende et emprisonnement. De plus en plus, le simple fait d'avoir voulu être témoin d'opérations de police, d'expulsions de bidonvilles, de rafles, peut conduire à une arrestation, sous couvert de rébellion ou de violences à agent.*

*Ces procédés d'intimidation doivent cesser. Nous affirmons la légitimité du droit de regard des citoyens et des citoyennes sur les pratiques de l'administration, de la justice ou de la police. Nous voulons que soient encouragé-e-s celles et ceux qui se montrent solidaires des personnes en situation de précarité sans se soucier de savoir si elles sont ou non en situation régulière quant au séjour.*

*Nous refusons que les populations visées par des politiques ou des pratiques xénophobes soient privées de soutien. C'est l'avenir du principe même de solidarité qui est en jeu.*



**Contact :**  
**Solidaires 30**

6 rue porte d'Alès 30000 Nîmes  
Tél/Fax :04.66.36.86.70 - Mail : [solidaires.gard@laposte.net](mailto:solidaires.gard@laposte.net)